Vade-mecum à l'intention des participants au débat parlementaire sur la politique migratoire du 7 et du 9 octobre 2019

Le 7 et le 9 octobre se tiendra à l'Assemblée nationale puis au Sénat le premier débat parlementaire annuel sur la politique migratoire. Nous nous permettons de vous adresser ce vade-mecum rappelant des données factuelles pour rétablir certaines vérités, et quelques réflexions afin d'alimenter positivement, nous l'espérons, vos débats. Nous ne sommes que quelques-uns parmi des milliers de citoyens qui accompagnent des étrangers dans la défense de leurs droits fondamentaux, ou plus simplement qui les accueillons chez nous.

La France est-elle humaniste, voire laxiste?

C'est ce qui a été sous-entendu il y a quelques jours par le chef de l'État. Nous entendons régulièrement, d'une part, que la France serait « le deuxième pays européen en termes de demandes d'asile » et d'autre part que notre pays serait l'un des seuls à avoir une croissance des demandes, alors qu'à l'échelle européenne la tendance est à la baisse. Il nous semble utile de rappeler la réalité des chiffres. D'une part, la France est certes en deuxième position en termes de demandes « brutes », mais il est impératif de rapporter ce chiffre à la population de chaque pays. Le seul indicateur valable est le nombre de demandeurs par millions d'habitants, et cette fois nous redescendons au... 9e rang européen! La Suède, l'Allemagne, l'Islande, le Luxembourg, le Liechtenstein, Malte, la Grèce et Chypre accueillent proportionnellement largement plus de demandeurs d'asile que la France. D'autre part, sommes-nous le seul pays à voir le nombre de demandes continuer à croître ? Non plus... Entre 2017 et 2018, il y a eu +20% de demandes d'asile en France. Mais il y a 8 pays qui ont une croissance plus élevée. Le Portugal (+22%), la Slovénie (+95%), les Pays-Bas (+27%), Malte (+26%), Chypre (+70%), l'Irlande (+26%), la Belgique (+29%), ou encore l'Espagne (+70%). Quant à notre taux d'obtention de l'asile en première instance (28%), il nous place au... 25e rang européen (sources Eurostat et Eurostat). Ces chiffres démontrent, de manière factuelle, que loin d'être « laxiste », c'est-à-dire ouverte, par rapport aux autres pays européens, la France ne reçoit pas tant de demandes d'asile, mais elle en rejette plus que les autres.

Le droit d'asile est-il dévoyé ?

Oui, il est dévoyé par la France, par l'Europe, qui refusent d'ouvrir des voies légales d'immigration, qui bafouent les principes d'égalité des droits de l'Homme. En tant que Français, je peux accéder à cent quatre-vingt huit pays sans même avoir besoin d'un visa. Ne fuyant ni la guerre ni la misère, toute installation dans un autre pays ne serait rien d'autre qu'une émigration économique, ou « de confort ». Un Afghan, lui, ne peut se rendre que dans une trentaine de pays sans visa, et aucun de ces pays n'est européen. Idem pour un Soudanais. Ceci démontre le paradoxe suivant : nous « condamnons » l'émigration économique, mais nous sommes les premiers à la pratiquer. Et plus l'émigration est vitale, plus nous l'entravons. En 1951, la France et beaucoup d'autres pays ont signé la convention de Genève relative au statut de réfugié, nous nous sommes engagés à accueillir et accorder une protection aux personnes qui fuient les persécutions. Aujourd'hui, l'Europe ne respecte plus ses engagements. Une étude du centre de recherche de l'Union Européenne indique que 90% des personnes qui obtiennent le statut de réfugié sont entrés de manière irrégulière en Europe. Ce n'est pas par choix, c'est la conséquence de l'incapacité des États membres à proposer des voies légales d'immigration. Qui peut croire un seul instant que ces hommes femmes et enfants

ne préféreraient pas venir avec un visa, en payant un billet d'avion ou un bateau régulier, en toute sécurité? Le droit d'asile ou celui d'être reconnu mineur sont les deux seules fenêtres, étroites, que nous avons laissées entrouvertes, coupant toute possibilité d'immigration simple avec un visa. C'est la France, c'est l'Europe, qui font le jeu des passeurs en continuant de refuser d'ouvrir des voies légales d'immigration, qui poussent les jeunes à partir de plus en plus tôt pour échapper à nos règlements injustes. C'est nous qui créons les conditions obligeant les personnes à entrer de manière irrégulière. C'est nous qui fermons nos frontières et laissons mourir à nos portes des milliers d'hommes, femmes et enfants. Pour ceux qui arrivent à échapper à l'enfer Libyen, à la prison et à l'esclavage, puis à survivre à la traversée de la Méditerranée, quand ils débarquent enfin en Europe nous les enfermons dans la torture administrative du règlement Dublin, qui les force à déposer une demande d'asile dans un pays qu'ils n'ont pas choisi, ou ils ont potentiellement moins de chances d'obtenir une protection ou de s'intégrer. Ce règlement injuste, irrationnel, qui déséguilibre l'Europe, est en passe d'être réformé. Mais ce qui est prévu est sans doute pire : les demandeurs d'asile seront contraints d'aller dans les pays les moins accueillants d'Europe. Toutefois, ces derniers pourront les refuser, moyennant une « compensation financière » à l'Union Européenne. L'Europe s'apprête donc à monnayer, à 50 ou 100 000 euros par tête, des hommes, femmes et enfants qui, après avoir été, pour certains, victimes de l'esclavage en Libye, lui demandent une protection. Il existe pourtant une option pragmatique et respectueuse du droit : le libre choix du pays d'asile.

Faut-il absolument renvoyer les déboutés du droit d'asile ?

Autre argument pernicieux, ce serait « pour leur bien », donc par vocation humaniste qu'il faudrait intensifier les expulsions des personnes qui n'ont pas pu obtenir un titre de séjour en France. Mais qui sont ces « déboutés du droit d'asile », ces « sans-papiers »? Nous les côtoyons, nous les accompagnons, nous pouvons témoigner que ce sont des hommes, femmes et enfants qui n'ont qu'une seule aspiration : vivre sereinement parmi nous. Étre « débouté du droit d'asile » ne veut pas forcément dire que sa situation ne relève pas du statut de réfugié, mais juste qu'il n'a pas été possible de le prouver. Être un sans-papier, ne pas avoir de titre de séjour, veut juste dire qu'il n'a pas été possible de rentrer dans une des « cases », très restrictives, que la France exige pour avoir le droit de rester sur son sol. Nous les côtoyons, nous les accompagnons, ces familles qui ont parfois plusieurs enfants scolarisés, nés en France, ces familles parfaitement intégrées, qui parfois ont travaillé, ont payé des impôts pendant plusieurs années et qui, du jour au lendemain, se voient refuser un renouvellement de titre de séjour et deviennent « indésirables » aux yeux de l'administration. Nous les suivons, nous les hébergeons, ces jeunes qui ont traversé plusieurs pays et la Méditerranée, au péril de leur vie, et qui, une fois arrivés, voient leur minorité contestée en vertu d'évaluations hasardeuses, de tests osseux ineptes et humiliants, et qui se retrouvent du jour au lendemain en « zone grise » : majeurs pour ceux qui accueillent les mineurs, mineurs pour ceux qui prennent en charge les majeurs... donc à la rue, sans aucune aide pendant le temps que demande leur recours devant le tribunal. Nous les entendons, ces responsables d'établissement scolaires, ces petits patrons, qui ne comprennent pas que l'administration les prive de ces élèves ou apprentis volontaires motivés. Seule une petite partie des déboutés retournent dans leur pays, c'est un fait, malgré les nombreuses aides au retour, malgré la dureté du statut de sans-papiers en France. Au lieu de les stigmatiser, de les précariser encore plus, il est temps de prendre conscience que s'ils font le choix, difficile, d'une vie en France sans statut, c'est qu'une vie dans leur pays serait encore plus invivable.

« Les Français en ont assez de l'immigration »

Nous craignons déjà d'entendre ces mots lors des débats, tellement nous les avons entendus lors de certaines prises de parole. L'immigration est un sujet européen, et aux dernières élections européennes les 2 partis arrivés en tête ne représentent ensemble qu'un peu plus de 11% du corps électoral, et 9% des français de plus de 15 ans. Quand vous vous exprimerez le 30 septembre et le 2 octobre, gardez en tête qu'au mieux vous ne pouvez parler qu'au nom d'un dixième des français. Personne n'est légitime à parler au nom de tous les Français. Nous qui vous interpellons par ce courrier, nous ne sommes qu'une poignée de citoyens, nous ne représentons que nous-même, mais nous vous demandons de ne pas oublier qu'il y a aussi une France qui accueille, qui héberge, que ce soit en ville ou dans les zones rurales. Une France qui regrette profondément de devoir pallier les carences de l'État. Il existe une France qui accompagne les étrangers dans les préfectures, qui constate que celles-ci, souvent, ne respectent même pas les lois, pourtant déjà très restrictives en ce qui concerne les étrangers. Une France qui refuse d'être définie par le Président de la République comme bourgeoise, et qui refuse qu'on renvoie la xénophobie aux classes populaires, mais une France citoyenne, active, qui s'engage et donne de son temps pour aider TOUTES les personnes en difficulté, et qui refuse d'opposer les Français et ceux qui ne le sont pas. Nous tenons à votre disposition des cas exemplaires de guartiers et de villages qui accueillent de nombreux réfugiés. Nous ne le faisons pas par idéologie, mais par pragmatisme. Nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt commun d'œuvrer, à notre modeste échelle, à l'accueil et à l'intégration des personnes qui souhaitent venir dans notre pays. Nous n'affirmons pas être une majorité à penser ainsi, mais nous pouvons au moins affirmer que nous sommes nombreux, toutes tendances politiques confondues, et nous constatons chaque jour que cet engagement porte ses fruits. Nous avons l'intime conviction que beaucoup de nos concitoyens qui sont actuellement opposés à l'accueil des étrangers changeraient de point de vue s'ils avaient l'occasion de se forger leur opinion par eux-mêmes, s'ils fréquentaient les personnes en attente de refuge, s'ils n'étaient pas aveuglés par les discours opportunistes et mensongers de ceux qui n'ont d'autres objectifs que d'accéder ou de se maintenir au pouvoir, y compris en faisant de l'étranger un bouc-émissaire.

Un débat sur l'immigration... sans les immigrés ?

En même temps, nous constatons amèrement que, sauf erreur, les débats vont se tenir sans qu'à aucun moment la parole ne soit donnée aux principaux concernés, à savoir les immigrés. Ce manque nous semble symptomatique de la déconnexion de nombreux parlementaires avec la réalité du terrain de l'immigration, celle que nous vivons au quotidien. Certes, certains d'entre vous vont parfois à la rencontre des demandeurs d'asile, des mineurs isolés, des sans-papiers, nous n'en doutons pas, mais est-ce le cas pour la majorité d'entre vous ? Vous vous apprêtez à débattre d'un sujet qui touche des milliers d'hommes, femmes et enfants, vous allez discuter de leurs perspectives d'avenir, de leurs parcours, des raisons qui les ont poussés à quitter leur pays, des raisons qui les ont fait choisir la France, de pourquoi elles restent et des droits auxquels elles ont droit. Donc nous vous invitons, députés, sénateurs, à aller discuter, hors caméra, dans un simple échange humain, ne serait-ce qu'une heure avec ceux que l'on nomme migrants, réfugiés, exilés, sans-papiers, mais qui sont avant tout des hommes, femmes et enfants.